



DIPE/21-889-701 du 10/05/2021

**PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION EN VUE DE LA TITULARISATION DES  
PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE STAGIAIRES - ANNEE 2021**

Références : Arrêté du 26 avril 2017 - Arrêté du 23 août 2017 - BOEN du 26/04/2018 - Arrêté du 28/08/2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation, lauréats de la session 2020 des concours

Destinataires : Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale - Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO - Madame la directrice de l'INSPE s/c de Madame et Messieurs les IA-DASEN - s/c de Monsieur le Chef du DRAIO

Dossier suivi par : Mme ALESSANDRI - Mme SALOMEZ - Tel : 04 42 91 73 44 - Mail : nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion des jurys, ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation.

Conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 23 août 2017, le jury de titularisation évalue l'aptitude professionnelle du stagiaire et valide son parcours de formation sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 26 avril 2017 cité en référence, et au vu des éléments suivants :

**1° / Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale ou du directeur de centre d'information et d'orientation :**

- **Pour les stagiaires issus de la spécialité EDA** : avis de l'inspecteur de l'éducation nationale désigné par le recteur, établi à partir de la grille d'évaluation « EDA » (annexe 1), après la consultation du rapport du tuteur désigné par le recteur pour accompagner le stagiaire lors de sa période de mise en situation professionnelle en école ou en Rased ;

- **pour les stagiaires issus de la spécialité EDO** : avis du directeur de centre d'information et d'orientation, établi à partir de la grille d'évaluation EDO (annexe 2), après consultation du rapport de stage du tuteur désigné par le recteur pour accompagner le fonctionnaire stagiaire pendant sa période de mise en situation professionnelle en CIO ou en EPLE.

Le rapport du tuteur (annexe 3) doit retracer l'évolution de la pratique du stagiaire et souligner la dynamique des progrès réalisés, dans le cadre fixé par le référentiel de compétences.

**2° / Avis du directeur de l'INSPE :**

- **Pour les stagiaires de chacune des spécialités EDA et EDO** : avis du directeur de l'INSPE, qui intervient au terme de l'année de formation, en lien avec le responsable de la formation. Cet avis tient compte de l'implication du stagiaire dans la formation, et des compétences acquises par ce dernier ainsi que de son écrit professionnel réflexif dont les objectifs sont définis par l'arrêté du 23 août 2017.

**3° / L'avis rendu par la commission d'entretien professionnel**

Ces modalités d'évaluation sont applicables à l'ensemble des stagiaires, y compris ceux faisant l'objet d'un parcours de formation adapté tenant compte de leur expérience professionnelle antérieure.

La Division des Personnels Enseignants (**DIPE 104**) est chargée de collationner les documents et assurera le secrétariat et le fonctionnement des jurys.

## **PROCEDURE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS DES STAGIAIRES A LA DIPE**

**1/ Les inspecteurs de l'éducation nationale et les directeurs de CIO** adresseront pour **le 01 juin 2021 au plus tard**, pour chacun des stagiaires placés sous leur autorité :

- **l'annexe 1 (pour les stagiaires EDA) ou l'annexe 2 (pour les stagiaires EDO), et la grille d'évaluation** sur laquelle sera rédigé l'avis circonstancié ;
- **le rapport du tuteur (annexe 3)**

par mail à [nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr](mailto:nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr)

### **2/ La directrice de l'INSPE**

adressera, **pour le 15 Juin 2021 au plus tard** pour chacun des stagiaires

- **l'annexe 4** sur laquelle sera porté son avis (motivé si défavorable)

par mail à [nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr](mailto:nathalie.salomez@ac-aix-marseille.fr)

Les stagiaires ayant eu un avis défavorable à la titularisation seront convoqués pour un entretien avec les membres du jury, avant délibération.

Ils pourront préalablement consulter leur dossier au Rectorat, à la date notée sur leur convocation à l'entretien.

Les stagiaires non titularisés recevront une notification.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

**Annexe 1 - Grille d'évaluation des psychologues de l'éducation nationale stagiaires spécialité éducation, développement et apprentissages (EDA)**

**Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation**

L'usage du titre professionnel de psychologue est réglementé par la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée.

Les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) stagiaires inscrivent leur action dans ce cadre, puisque leur nomination est subordonnée à la possession de l'un des diplômes requis pour faire usage de ce titre. Pour cette raison, cette grille d'évaluation n'a pas vocation à évaluer leurs compétences se référant à leur formation universitaire de psychologue. Elle est destinée à apprécier leurs capacités à les mobiliser dans le cadre de ce qui est attendu de leur part au sein du système éducatif.

Elle s'appuie de ce fait sur le référentiel de connaissances et de compétences professionnelles défini par l'arrêté du 26 avril 2017 relatif au référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale.

**Cette grille est impérativement utilisée par l'inspecteur de l'éducation nationale pour établir son avis sur la titularisation du psychologue de l'éducation nationale stagiaire issu de la spécialité EDA qui effectue son stage en école ou en Rased (article 6 de l'arrêté du 23 août 2017 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues de l'éducation nationale stagiaires).**

La grille présente dans sa partie grisée les compétences professionnelles du référentiel précité, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage.

Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseigné. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.

**En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.**

Nom et prénom du stagiaire :

École / Rased :

Concours de recrutement :

Spécialité : EDA

**La déclinaison des connaissances et des compétences reprend celles du référentiel de connaissances et de compétences professionnelles des psychologues de l'éducation nationale.**

- (1) Suffisamment acquises : le niveau de connaissances et de compétences constaté permet d'envisager l'entrée dans le métier du psychologue de l'éducation nationale spécialité EDA stagiaire
- (2) Insuffisamment acquises : le niveau de compétences constaté n'est pas suffisant pour permettre l'entrée dans le métier du psychologue de l'éducation nationale spécialité EDA stagiaire

**CCPsy EN** : connaissances et compétences communes aux psychologues de l'éducation nationale.

<b>Compétences relatives à la connaissance et à la prise en compte des éléments réglementaires, institutionnels et socio-économiques de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction</b> CCPsy EN 1	<b>Suffisamment acquises</b> (1)	<b>Insuffisamment acquises</b> (2)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire partager les valeurs de la République</li> <li>- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</li> <li>- Agir selon les principes du code de déontologie de la profession de psychologue dans le respect des règles déontologiques de la fonction publique</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applique les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations</li> <li>• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité propres à sa fonction</li> <li>• Adopte une attitude professionnelle responsable au sein de l'école / l'établissement / la structure où il intervient</li> <li>• Fait preuve de respect à l'égard des élèves, des membres de la communauté éducative et des partenaires extérieurs</li> <li>• Fait preuve d'une connaissance approfondie des missions de l'ensemble des membres et personnels de la communauté éducative</li> <li>• Met à profit, dans le cadre de ses missions, ses connaissances des politiques éducatives, en particulier relatives à l'inclusion scolaire et des dispositifs d'aide pédagogique et psychopédagogique</li> </ul>	<p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> </p>	<p style="text-align: center;"> <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/> </p>
<p><b>Observations :</b></p>		



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispose de capacités d'analyse pertinente des situations éducatives, institutionnelles et individuelles auxquelles il est confronté</li> <li>• Est en capacité de conduire différents types d'entretien et de restituer à l'oral et à l'écrit ses conclusions</li> <li>• Met en place des dispositifs d'écoute, de dialogue, de concertation autour et selon les besoins des enfants et des adolescents dans le cadre scolaire</li> <li>• Contribue à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'aide, de remédiation</li> <li>• Constitue une personne ressource pour la communauté éducative et l'ensemble des partenaires impliqués</li> <li>• Mobilise ses compétences pour l'instauration d'un climat scolaire serein et de conditions d'études propices à la mobilisation scolaire</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
<p><b>Observations :</b></p>		
<p><b>Compétences spécifiques à l'exercice de la spécialité éducation, développement et apprentissages</b></p>	<p><b>Suffisamment acquises (1)</b></p>	<p><b>Insuffisamment acquises (2)</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer la situation et le type d'aide et de réponses à mettre en place lors d'une sollicitation directe de familles, d'enseignants ou d'enfants</li> <li>- Évaluer la pertinence d'un suivi psychologique et créer les conditions de sa mise en œuvre</li> <li>- Concevoir et conduire des actions de prévention et de remédiation individuelles ou collectives au titre de leurs interventions dans les Rased</li> <li>- Accompagner les familles et les enfants lors des transitions entre cycles d'enseignement et lors de la première scolarisation à l'entrée à l'école maternelle</li> <li>- Contribuer à la mise en place d'actions propices à favoriser un climat scolaire bienveillant dans les écoles</li> <li>- Participer à l'activité du pôle ressources de circonscription</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilite l'inclusion par la mise en place d'aides, de réponses adaptées aux besoins spécifiques des élèves du fait d'une sollicitation d'un enfant, d'une famille ou d'équipes enseignantes</li> <li>• Participe à la conception et à la conduite des projets d'aide spécialisée du Rased avec ses personnels spécialisés (prévention, remédiation individuelles ou collectives)</li> <li>• Participe à l'accompagnement des familles et des parcours des enfants lors des transitions scolaires avec les équipes enseignantes et en coordination avec le PsyEN EDO lors du passage en collège</li> <li>• Participe à l'activité du pôle ressources de circonscription</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>

<b>Observations :</b>		
<b>Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication</b> CCPsy EN 4	<b>Suffisamment acquises</b> (1)	<b>Insuffisamment acquises</b> (2)
Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilise les outils numériques et réseaux mis en place dans l'établissement / l'école/ ou la structure concernée</li> <li>• Distingue les usages personnels et professionnels dans sa pratique</li> </ul>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/>
<b>Observations :</b>		
<b>Compétences d'analyse et d'adaptation de sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier et de son environnement de travail</b> CCPsy EN 5	<b>Suffisamment acquises</b> (1)	<b>Insuffisamment acquises</b> (2)
S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prend en compte les conseils prodigués par les personnels d'encadrement et les formateurs tuteurs et s'efforce d'améliorer sa pratique</li> <li>• Est capable de prendre du recul et de porter une analyse réflexive sur son positionnement et ses activités</li> <li>• Manifeste un intérêt personnel pour l'entretien de ses connaissances et de ses compétences</li> </ul>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/>   <input type="checkbox"/>
<b>Observations :</b>		

**Avis motivé :**

**Avis favorable à la titularisation :**

**Avis défavorable à la titularisation :**

Qualité de l'évaluateur :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

**Annexe 2 - Grille d'évaluation des psychologues de l'éducation nationale stagiaires  
spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle (EDO)**

**Précisions relatives à l'utilisation de la grille d'évaluation**

L'usage du titre professionnel de psychologue est réglementé par la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée.

Les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) stagiaires inscrivent leur action dans ce cadre, puisque leur nomination est subordonnée à la possession de l'un des diplômes requis pour faire usage de ce titre. Pour cette raison, cette grille d'évaluation n'a pas vocation à évaluer leurs compétences se référant à leur formation universitaire de psychologue. Elle est destinée à apprécier leurs capacités à les mobiliser dans le cadre de ce qui est attendu de leur part au sein du système éducatif.

Elle s'appuie de ce fait sur le référentiel de connaissances et de compétences professionnelles défini par l'arrêté du 26 avril 2017 relatif au référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale.

**Cette grille est impérativement utilisée par le directeur de centre d'information et d'orientation pour établir son avis sur la titularisation du psychologue de l'éducation nationale stagiaire issu de la spécialité EDO qui effectue son stage en CIO ou en EPLE (article 6 de l'arrêté du 23 août 2017 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues de l'éducation nationale stagiaires).**

La grille présente dans sa partie grisée les compétences professionnelles du référentiel précité, ainsi que leur déclinaison sous la forme d'items caractérisant les compétences attendues à l'issue de l'année de stage. Si le référentiel de compétences évoque la notion de progressivité dans l'acquisition des compétences, les items identifient plus particulièrement les savoirs théoriques et pratiques à acquérir durant l'année de stage.

L'ensemble des items a vocation à être renseigné. En tout état de cause, chaque item qui fait l'objet d'une évaluation est renseigné par une croix dans l'une des deux colonnes et est assorti de commentaires en particulier lorsque la compétence est insuffisamment acquise.

**En cas d'avis défavorable, une attention particulière doit être portée à la rédaction de l'avis motivé en insistant sur les compétences du référentiel insuffisamment acquises.**

Nom et prénom du stagiaire :

Établissement :

Concours de recrutement :

Spécialité : EDO

**La déclinaison des connaissances et des compétences reprend celles du référentiel de connaissances et de compétences professionnelles des psychologues de l'éducation nationale.**

- (1) Suffisamment acquises : le niveau de connaissances et de compétence constaté permet d'envisager l'entrée dans le métier du psychologue de l'éducation nationale spécialité EDO stagiaire
- (2) Insuffisamment acquises : le niveau de compétence constaté n'est pas suffisant pour permettre l'entrée dans le métier du psychologue de l'éducation nationale spécialité EDO stagiaire

**CCPsy EN** : connaissances et compétences communes aux psychologues de l'éducation nationale.

Compétences relatives à la connaissance et à la prise en compte des éléments réglementaires, institutionnels et socio-économiques de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction CCPsy EN 1	Suffisamment acquises (1)	Insuffisamment acquises (2)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire partager les valeurs de la République</li> <li>- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école</li> <li>- Agir selon les principes du code de déontologie de la profession de psychologue dans le respect des règles déontologiques de la fonction publique</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Applique les principes d'égalité, de neutralité, de laïcité, d'équité, de tolérance, de refus de toutes discriminations</li> <li>• Répond aux exigences de ponctualité, d'assiduité, de sécurité et de confidentialité propres à sa fonction</li> <li>• Adopte une attitude professionnelle responsable au sein de l'école / l'établissement / la structure où il intervient</li> <li>• Fait preuve de respect à l'égard des élèves, des membres de la communauté éducative et des partenaires extérieurs</li> <li>• Fait preuve d'une connaissance approfondie des missions de l'ensemble des membres et personnels de la communauté éducative</li> <li>• Met à profit, dans le cadre de ses missions, ses connaissances des politiques éducatives, en particulier relatives à l'inclusion scolaire et des dispositifs d'aide pédagogique et psychopédagogique</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>	<p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></p>
<p><b>Observations :</b></p>		

<b>Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant le rôle de conseil, d'accompagnement et l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement</b> CCPsy EN 2	<b>Suffisamment acquises</b> (1)	<b>Insuffisamment acquises</b> (2)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser la langue française à des fins de communication</li> <li>- Coopérer au sein d'une équipe</li> <li>- Contribuer à l'action de la communauté éducative</li> <li>- Coopérer avec les parents d'élèves</li> <li>- Coopérer avec les partenaires de l'école</li> <li>- C. EDO. Travailler au sein d'une équipe de direction</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilise un langage clair et adapté à son (ses) interlocuteur(s) <input type="checkbox"/></li> <li>• Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges à l'égard des membres de la communauté éducative et des partenaires extérieurs <input type="checkbox"/></li> <li>• Participe au travail d'équipe mis en œuvre par / dans l'établissement, l'école, la structure où il exerce ses fonctions <input type="checkbox"/></li> <li>• Participe aux différentes instances et conseils en lien avec les fonctions exercées <input type="checkbox"/></li> <li>• Sait faire preuve de discernement dans le partage d'information avec ses différents interlocuteurs <input type="checkbox"/></li> </ul>		
<b>Observations :</b>		
<b>Compétences liées à l'apport spécifique du psychologue de l'éducation nationale pour la réussite scolaire de tous les élèves, au sein de la communauté éducative et auprès des partenaires extérieurs spécialisés</b> CCPsy EN 3	<b>Suffisamment acquises</b> (1)	<b>Insuffisamment acquises</b> (2)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les situations éducatives et institutionnelles comme les problématiques singulières de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte</li> <li>- Contribuer à la compréhension des difficultés scolaires des élèves et de l'évolution de leur développement psychologique et social</li> <li>- Réaliser des entretiens et des bilans psychologiques</li> <li>- Savoir instaurer des temps d'écoute, de dialogue et de concertation selon les besoins des enfants et des adolescents dans le cadre scolaire</li> <li>- Instaurer dialogue et échanges entre les adultes autour de l'enfant ou de l'adolescent</li> <li>- Contribuer à la réussite scolaire de tous les élèves dans leur diversité et selon la nature de leurs besoins</li> <li>- Prendre part à l'instauration d'un climat scolaire serein et de conditions d'études propices à la mobilisation scolaire</li> <li>- Apporter des éléments de compréhension adaptés à la prise de décision au sein des différentes instances où l'avis du PsyEN est requis ou sollicité</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispose de capacités d'analyse pertinente des situations éducatives, institutionnelles et individuelles auxquelles il est confronté</li> <li>• Est en capacité de conduire différents types d'entretien et de restituer à l'oral et à l'écrit ses conclusions</li> <li>• Met en place des dispositifs d'écoute, de dialogue, de concertation autour et selon les besoins des enfants et des adolescents dans le cadre scolaire</li> <li>• Contribue à l'élaboration des dispositifs de prévention, d'aide, de remédiation</li> <li>• Constitue une personne ressource pour la communauté éducative et l'ensemble des partenaires impliqués</li> <li>• Mobilise ses compétences pour l'instauration d'un climat scolaire serein et de conditions d'études propices à la mobilisation scolaire</li> </ul>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>
<p><b>Observations :</b></p>		
<p><b>Compétences spécifiques à l'exercice de la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle</b></p>	<p><b>Suffisamment acquises (1)</b></p>	<p><b>Insuffisamment acquises (2)</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervenir auprès des élèves et étudiants qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement spécifique dans l'élaboration de leur projet d'avenir et d'un conseil en orientation</li> <li>- Participer au suivi des parcours des adolescents et des jeunes adultes en collaboration avec les équipes enseignantes dans le cadre des projets d'établissement et de CIO</li> <li>- Définir et conduire des entretiens psychologiques permettant d'apporter une réponse adaptée à la problématique soulevée par un élève ou par son environnement</li> <li>- Apporter une expertise dans la prise en compte des problématiques spécifiques de l'adolescence et dans la contribution de la réussite scolaire et universitaire</li> <li>- Contribuer aux initiatives visant l'instauration d'un climat scolaire bienveillant</li> <li>- Apporter une contribution à la réflexion collective du district ou du bassin sur l'orientation et l'affectation</li> <li>- Intervenir dans le cadre du CIO en direction du public sorti du système scolaire</li> </ul>		



**Avis motivé :**

**Avis favorable à la titularisation :**

**Avis défavorable à la titularisation :**

Qualité de l'évaluateur :

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### ANNEXE 3

 <p>académie Aix-Marseille</p> <p>RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE</p> <p>MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION</p>	<p>PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE STAGIAIRES</p> <p>ANNÉE SCOLAIRE 2020 – 2021</p>
	<p><b>RAPPORT DU TUTEUR</b></p> <p>Nom et Prénom du stagiaire : .....</p> <p>Etablissement(s) d'exercice .....</p>
<p>Nom du tuteur :</p>	<p>Etablissement :</p>

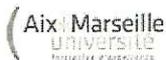
Le rapport du tuteur doit retracer l'évolution de la pratique du stagiaire et souligner la dynamique des progrès réalisés, dans le cadre fixé par le référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 26 avril 2017.

**1. Compétences professionnelles acquises et non acquises.**

**2. Appréciation portée sur l'évolution de la professionnalisation.**

### **3. Conclusion**

Le tuteur : (nom, date et signature)



ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Bilan de la formation - Avis de la directrice de l'INSPE d'Aix-Marseille

FSTG LAUREATS DES CONCOURS DE DROIT COMMUN

<b>Stagiaire (Nom-prénom) :</b>	
<b>Code discipline :</b>	
<b>Etablissement d'affectation :</b>	
<b>Code concours :</b>	
<b>Assiduité :</b>	
<b>Signalement :</b>	<b>Nombre de visites :</b>
<b>Aménagement et / ou accompagnement :</b>	

Synthèse du responsable de parcours :

---

---

---

---

Date

Signature

Avis de la directrice de l'INSPE d'Aix-Marseille

Favorable

Défavorable  Motif : \_\_\_\_\_

---

---

---

Date

Signature